

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubeault.

2024-05-046	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des assemblées – règlement intérieur – création commission numérique
-------------	--

Rapporteur : JL ROULET

Annexe : règlement intérieur du conseil municipal de Terranjou

Il est suggéré de créer une commission numérique et de désigner un élu référent. Cette commission conduira et déterminera la stratégie numérique de la commune.

Monsieur Roulet rappelle qu'un groupe a été constitué autour des questions de la fibre.

Il est proposé d'ajouter le thème numérique à la commission urbanisme, économie, assainissement. Il convient donc de modifier le règlement intérieur (RI) du conseil municipal, adopté par délibération du 5 octobre 2020 et modifié par délibération le 7 février 2022.

Il est donc proposé de mettre à jour l'article 7 du RI où figure la liste des commissions communales.

Le conseil municipal, par vote à mains levées, à l'unanimité,

- Accepte la modification de l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal de Terranjou,

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire,

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-047	FINANCES – DONS ET LEGS - DISSOLUTION ASSOCIATION
-------------	---

Rapporteur : M MARTIN

L'association « ANIMATION CULTURELLE ET RURALE DE CHAVAGNES LES EAUX » a été dissoute le 15 février 2024 par défaut de participants.

La déclaration en préfecture a été effectuée le 20 février 2024. L'association souhaite reverser les montants de 254.38 € et 32.37 €.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser l'encaissement des sommes.

Le conseil municipal, par vote à mains levées, à l'unanimité,

- Accepte l'encaissement des montants de 254.38 € et 32.37 € de la part de l'association animation culturelle et rurale de Chavagnes les eaux suite à sa dissolution.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-048	COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC – MAM – avenant Paillat
--------------------	--

Rapporteur : M MARTIN

Annexe : Facture DGD Paillat lot n°10

Ce point concerne le marché public de la Construction de la Maison des Assistants Maternels MAM de Notre Dame d'Allençon. L'entreprise Paillat, dans son offre initiale avait indiqué le montant de

130.00 € HT et 390.00 € HT (Préparation extérieur classe D3). Dans le Décompte général et définitif (DGD), il est inscrit 0% de réalisation.

L'avenant négatif n°1 a pour but de réduire le marché à hauteur de 520.00 € HT soit 624.00 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'avenant négatif en faveur de la commune de Terranjou.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Accepte l'avenant négatif en faveur de la commune de Terranjou réduisant le marché de 520 € HT soit 624 € TTC.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,



Cindy TESSIER

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-049	COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC – PRESCRIPTION RETENUE DE GARANTIE
--------------------	---

Rapporteur : M MARTIN

L'entreprise RB Bat a participé à la construction du bâtiment de la cantine - périscolaire de Chavagnes.
Une retenue de garantie a été constituée en l'absence de garantie de la banque à hauteur de 122.52 €.

Au regard de la réglementation des marchés publics, la retenue de garantie sera acquise à la collectivité à l'issue du délai de prescription.

S'agissant de la fin du délai :

La retenue de garantie s'apparentant à une créance sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, elle relève de la prescription quadriennale, régie par la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, selon laquelle les sommes dues par l'un de ces pouvoirs adjudicateurs sont prescrites dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sous réserve de l'application éventuelle des causes interruptives ou suspensives du délai de prescription prévues par la même loi.

S'agissant de la retenue de garantie :

Le point de départ de la prescription correspond, en principe, au premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la date d'expiration du délai de garantie évoqué à l'article 101 précité, à condition, toutefois, qu'aucune réserve n'ait été formulée lors de la réception des travaux.

Le début d'exécution de ce marché est renseigné au 25/02/2015 pour une durée de 8 mois, soit une date d'achèvement des prestations en octobre 2015.

Si on considère le délai de garantie de parfait achèvement à 12 mois, la retenue de garantie aurait dû être restituée à compter d'octobre 2016.

La prescription quadriennale est donc intervenue 4 ans après le 1er jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, soit 4 années à compter du 1er janvier 2017, à savoir le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à percevoir la retenue de la garantie de 122.52€.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-050	FINANCES – SUBVENTIONS ACCORDEES
-------------	----------------------------------

Rapporteur : T GENDRONNEAU

Il est rappelé au conseil que les subventions aux associations (art 65748) font l'objet d'une délibération particulière et d'une annexe au budget primitif.

L'attribution d'une subvention au bénéfice d'une association est un acte créateur de droit dont elle peut alors se prévaloir vis-à-vis de la commune.

De plus, depuis le 1er janvier 2022, les associations qui perçoivent une subvention publique doivent s'engager à respecter le contrat d'engagement républicain arrêté par le décret n°2021-1947 du 31-12-2021. Ainsi, le dossier de demande de subvention 2024 a été modifié pour permettre à l'association de s'engager dès sa demande de subvention.

Les subventions aux associations ont été octroyées par délibération 2024-03-016 du 11 mars 2024 dernier. Un dossier de demande de subvention supplémentaire est proposé par la commission Associations, sports, culture.

Associations	Montant 2023	Proposition 2024
COUR DES MILLE ACTES - Martigné	380,00 €	610.00 €
	TOTAL	610.00 €

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 610 € à l'association Cour des Mille Actes pour l'année 2024.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-051	FINANCES – Budget annexe maison de santé DM1
--------------------	---

Rapporteur : M. MARTIN

Lors de la construction de la Maison de santé en 2020, une avance forfaitaire a été consentie à l'entreprise Chauff'éco (situation juillet 2020).

Cette somme a été déduite de la situation 5 d’avril 2021.

Lors de l’élaboration du budget, la somme de 5 073.19 € n’a pas été inscrite au budget que ce soit en dépenses et en recettes. Les écritures s’équilibrent.

Il y a lieu de procéder à la régularisation des écritures d’ordre budgétaire.

TERRANJOU		DM n°1 2024
Code INSEE	MAISON DE SANTE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Avance forfaitaire Chaufféco

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-414 : Constructions (en cours)	0.00 €	5 073.19 €	0.00 €	0.00 €
R-238-414 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 073.19 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	5 073.19 €	0.00 €	5 073.19 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 073.19 €	0.00 €	5 073.19 €
Total Général		5 073.19 €		5 073.19 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d’accepter la régularisation des écritures telle que présentée.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l’unanimité,

- Accepte la régularisation des écritures telle que présentée,
- Valide la décision modificative n°1 du budget de la maison de santé.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubeault.

2024-05-052	FINANCES – Budget principal Terranjou DM1
-------------	---

Rapporteur : M. MARTIN

La délibération modificative présentée a fait l'objet d'un examen par la commission finances le 29 avril 2024.

Après présentation des éléments essentiels suivants en dépenses d'investissement : les fiches présentant les différentes opérations ont été mises à jour en fonction des avenants aux marchés, devis présents, validés en cours d'exercice, le redéploiement dans les opérations.

L'ensemble des mouvements est présenté dans le tableau ci-dessous :

TERRANJOU		DM n°1 2024
Code INSEE	Commune de Terranjou	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Budget complémentaire

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-11-020 : MAIRIES	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-11-020 : MAIRIES	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	30 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-14-322 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	2 853.14 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	2 853.14 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-11-020 : MAIRIES	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-17-325 : SALLE POLYVALENTE ND	0.00 €	0 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-21-4221 : MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-26-321 : COMPLEXE SPORTIF GIRONDEAU	0.00 €	1 861.25 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-11-020 : MAIRIES	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-16-325 : SALLE DES ACACIAS	0.00 €	794.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-25-410 : TRAVAUX ET MATERIELS DIVERS	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-34-281 : ESPACE ABCD MARTIGNE-BRIAND	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-71-01 : DEPENSES DIVERSES	118 508.39 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	118 508.39 €	85 155.25 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	118 508.39 €	118 508.39 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Les soldes budgétaires restent inchangés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter les mouvements proposés.

Le conseil municipal, par vote à mains levées,

Avec 1 ABSTENTION et 26 voix POUR,

- Accepte les mouvements proposés,
- Valide la décision modificative n°1 du budget principal de Terranjou.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER

Le Maire

Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubeault.

2024-05-053	FINANCES - Projets sportifs de plein air – SUBVENTIONS
-------------	--

Rapporteur : T GENDRONNEAU

La commune a des projets d'installations d'activités sportives de plein air.

Des demandes de subventions peuvent être déposées auprès du département, de la région, de l'Etat et des fédérations sportives.

- Parcours santé
- Pump track, La *pump track* ou *pumptrack* est une piste en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs.

Il est demandé de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'obtention de subvention concernant les projets sportifs de plein air.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-054	ENFANCE JEUNESSE - GIROND'O – Convention d'objectifs et de moyens
-------------	---

Rapporteur : S HORTET
Annexe : convention d'objectif et de moyen

L'association Girond'o chargée de l'animation de l'accueil de loisirs communal est une actrice essentielle de la vie sociale.

Par délibération n°2024-04-032 du 8 avril 2024 le conseil municipal de Terranjou a inscrit au budget primitif 2024, une subvention annuelle d'un montant de 45 000 € en faveur de l'association Girond'o.

Ainsi il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectif et de moyen.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de moyen septembre 2023-2024 avec l'association Girond'O.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-055	COMMANDE PUBLIQUE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – JURY
--------------------	--

Rapporteur : JP COCHARD

Le point suivant traite du marché public « Rénovation de l'école La Gloriette ».

Le Conseil municipal, par délibération n° 2024-01-007 en date du 15 janvier, a validé la proposition de faire appel à 3 architectes :

- *Grimaud. Agence d'architecture, 15 a route de Cholet 49610 Murs Erigné,*
- *Jahan Architectes, 15 bis route de Cholet, 49160 Mûrs-Erigné,*
- *Atea, 147 Quai du Jagueneau, 49400 Saumur. »*

Par courriel en date du 12 février, Le cabinet ATEA n'a pas souhaité donner suite.

La Commission d'appel d'offre se réunit le 13/05 à 18h30 pour examiner les dossiers reçus. Le candidat proposé est GRIMAUD.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le choix de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Approuve le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'architecte GRIMAUD dans le cadre du marché concernant la rénovation de l'école La Gloriette.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-056	COMMANDE PUBLIQUE – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – JURY
-------------	---

Rapporteur : JP COCHARD

Le point suivant traite du marché public « Extension de l'école Les Goganes ».

La Conseil municipal, par délibération n° 2024-01-008 en date du 15 janvier, a validé la proposition de faire appel à 3 architectes :

- *Grimaud. Agence d'architecture*, 15 a route de Cholet 49610 Murs Erigné,
- *Jahan Architectes*, 15 bis route de Cholet, 49160 Mûrs-Erigné,
- *MJH Architecture*, 130 rue des Ponts de Cé 49000 Angers.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 avril pour examiner les dossiers reçus. Après examen, le cabinet d'architecture Jahan est retenu.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver ce choix.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Approuve le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'architecte JAHAN dans le cadre du marché concernant l'extension de l'école Les Goganes.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubault.

2024-05-057	COMMANDE PUBLIQUE – autorisation de signature
-------------	---

Rapporteur : JP COCHARD
Convention Anjou Fibre

Dans le cadre du déploiement de la fibre dans le lotissement les Fruitières, Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer la convention avec Anjou Numérique.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Anjou Numérique permettant le déploiement de la fibre au lotissement les Fruitières de Terranjou.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	20	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
06/05/2024	24/05/2024	
Séance ordinaire		

Le treize mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Cindy Tessier

Etaient présents : CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, MARTIN Maryvonne, MARTIN Sébastien, RAIMBAULT Patricia, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, TURMEAU Yannick.

Absents :

BOUTRY Véronique, Excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,
CORBIN Odile, Excusée, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,
JUMEL Jérôme, excusé a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MENARD Isabelle, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,
PERTHUE David, excusée a donné pouvoir à Mauricette Richard,
PIVERT Rémi, absent,
THOMAS Jean-Joël, excusé, a donné pouvoir à Philippe Raimbault,
TRILLEAUD Thomas, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Goubeault.

2024-05-058	MARCHE HEBDOMADAIRE – avenant n°1 au règlement intérieur
-------------	--

Rapporteur : B. ROUCHER

Annexe : Avenant n°1 au règlement intérieur marché de Martigné

Le règlement intérieur du marché de Martigné-Briand a été révisé par la commission Cadre de vie.

Il est proposé que la facturation soit trimestrielle. De plus, désormais les absences devront être signalées afin d'être défalquées.

Enfin les contrats sont conclus pour 3 années civiles et reconduits tacitement.

Le conseil municipal est invité à valider l'avenant n°1 du règlement intérieur du marché de Martigné-Briand.

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- Valide l'avenant n°1 du règlement intérieur du marché de Martigné-Briand à Terranjou.

Fait à Terranjou, le 22/05/2024

La secrétaire de séance,

Cindy TESSIER



Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD